Profond







Rapport financier 2022

Table des matières

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe	6
Rapport de l'organe de révision	29
Rapport de l'expert en caisses de pension	32

Bilan

	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
	Chiffre	CHF	CHF
Actif			
Placements			
Liquidités		486664119	818346939
Placements nominaux		1000057988	116151082
Actions		4732132805	566704022
Immobilier		3116281745	2910698969
Placements alternatifs		809465326	585 674 397
Total des placements	6.4	10144601983	11 143 271 349
Fortune diverse			
Créances vis-à-vis des employeurs		98797181	28742782
Autres créances		8011849	15870804
Total de la fortune diverse	7.2	106 809 030	44 613 586
	··-		
Compte de régularisation actif		42273	101 418
Total de l'actif		10 251 453 286	11 187 986 353
Passif			
Engagements Prestations de libre passage et rentes		147677408	191 280 636
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	26 566 315	27 033 708
Autres dettes	3.10	9318791	10787923
Total engagements	7.3	183 562 514	229102267
Compte de végulariestien passif		222.704	E4E 400
Compte de régularisation passif		332704	545 400
Réserve de cotisations de l'employeur œuvres de prévoyance	6.7.4	85108647	72 541 473
Provisions non techniques	7.4	0	2060000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	6028025829	5871733114
Capital de prévoyance retraités	5.5	3217294357	3137954085
Provisions techniques	5.6	347 339 568	365 695 597
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		9 592 659 754	9 375 382 796
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	389 789 667	1348180046
Fonds libres			
État au début de la période		160174371	(
Excédent de produits (+)/de charges (-)		-160174371	16017437
Total des fonds libres	6.3	0	160 174 371
Total du passif		10 251 453 286	11 187 986 353

Compte d'exploitation

Ar	nnexe	2022	2021
C	hiffre	CHF	CHF
Cotisations des employés	7.1	197817716	193046264
Cotisations des employeurs	7.1	259168817	255 403 527
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	-8078958	-19037506
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		-2448231	-2619081
Primes uniques et rachats		55386815	74732184
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	21813604	31972605
Aides du Fonds de garantie		2448231	2619081
Cotisations et apports ordinaires et autres		526107994	536117074
Apports de libre passage	5.3	403 831 395	370 209 433
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	16510602	15699267
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	77720282	108077983
Prestations d'entrée		498 062 279	493 986 683
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1024170273	1030103757
Apporto profesiale de decidacións de prestacións a entree		1021110210	1000100101
Rentes de vieillesse		-182793910	-183484624
Rentes de survivants		-28421683	-28590365
Rentes d'invalidité		-18717606	-17883628
Rentes de divorce		- 233 426	-162316
Prestations en capital à la retraite		-144000027	- 96 574 265
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-13192072	-10576658
Affectation des capitaux libres		-5014378	-7040372
Prestations réglementaires		-392373102	- 344 312 228
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 509 254 109	- 465 457 140
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	-35155881	-114906421
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	-26719469	-24299287
Prestations de sortie		-571129459	- 604 662 848
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-963502561	- 948 975 076
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 31 543 453	- 95 962 655
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux		01010400	30302000
de prévoyance retraités		-79340272	-169683521
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques		18356029	32844012
Rémunération du capital épargne		-124749262	- 411 432 246
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de cotisations		-12566303	-5447880
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		466 575	2068518
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 229 376 684	-647613772

	Annexe	2022	2021
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		2713803	1524875
Produits de prestations d'assurance		2713803	1524875
Cotisations au fonds de garantie		-2739904	-2671150
Charges d'assurance		-2739904	-2671150
Résultat net de l'activité d'assurance		-168735073	- 567 631 366
Produit des liquidités		-5455811	-4471275
Produit des placements nominaux		-105364316	-4137402
Produit des actions		-990112330	1064839201
Produit des biens immobiliers		154619433	176148574
Produit des placements alternatifs		76851281	74848552
Produit des placements de capitaux		-869461743	1307227650
Frais d'administration des placements		-63901992	- 46746225
Résultat net des placements	6.7	-933363735	1 260 481 425
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions non techniques		2060000	0
Autres produits	7.9	457 320	414153
Administration générale		-13126571	-18069883
Marketing et publicité		-314871	- 483 286
Courtages		-5308510	-5219399
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-144759	-158153
Autorités de surveillance		-88551	-89690
Frais d'administration	7.6	-18983262	- 24 020 410
Excédent de produits (+)/de charges (-) avant constitution/ dissolution de réserves de fluctuation de valeur		-1118564750	669 243 802
Discolution () / Constitution () do réconice			
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de fluctuation de valeur	6.3	958390379	-509069431

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.01.2022
Règlement de prévoyance	du 01.01.2022
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 01.01.2021

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation -		
Représentants des employeurs	Fonction	Mandat actuel
Bodmer Peter E.	Président	2020 à 2024
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2020 à 2024
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2020 à 2024
Schelling Stephan	Membre	2020 à 2024

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2022 Assesseur/participant avec voix consultative.

Conseil de fondation –		
Représentants des employés	Fonction	Mandat actuel
Stohler Dieter	Vice-président	2020 à 2024
Bitterli Brigitte	Membre	2020 à 2024
Nitz Bernhard	Membre	2020 à 2024
Platz Aldo	Membre	2020 à 2024

DirectionFonctionSchlaefli LaurentDirecteur

Fuchs Christian Responsable prévoyance,

Directeur adjoint

de Capitani Petra Responsable des Ressources humaines

et des Services internes

Häberli Andreas Responsable des placements

Immler MarcoResponsable Innovation et TechnologieNowacki RobertResponsable de la gestion des marchés

Tous les membres du Conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

Comité de rémunérationFonctionMurer-Chevalier WernerPrésidenceBodmer Peter E.MembreStohler DieterMembre

Comité des placementsFonctionSchelling StephanPrésidenceBodmer Peter E.MembreGysin FranzMembreHäberli AndreasMembre

Comité de directionFonctionBodmer Peter E.PrésidenceMurer-Chevalier WernerMembreSchlaefli LaurentMembreStohler DieterMembre

Comité des risquesFonctionBitterli BrigittePrésidenceHäberli AndreasMembreNitz Bernhard (à partir de juillet 2022)MembrePlatz Aldo (jusqu'en juin 2022)MembreSchlaefli LaurentMembreStohler DieterMembre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Partie contractante André Tapernoux, dipl. math., Expert responsable Altweg 2 8500 Frauenfeld

Organe de révision

KPMG AG Badenerstrasse 172 8036 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés

Portefeuille au 31.12.	2179	2185
Départs	-76	- 56
Entrées	70	107
Portefeuille au 01.01.	2185	2134
	. 2022	2021

Les départs de 76 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

1.7 Sociétés liées

Participations majoritaires détenues directement :

Agro Energie Schwyz AG
B+B Holding AG en liquidation (radiation du registre du commerce au 15.2.2023)
Profond Fondation de placement
Profond Finanzgesellschaft AG
Tekag Holding AG en liquidation

2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

71	Ι Δςςι	Irác	act	ite

	2022	2021
Portefeuille au 01.01.	46957	45883
Entrées	13970	12948
Départs à la retraite, décès, invalidité	-919	-877
Départs	-11266	-10997
Portefeuille au 31.12.	48742	46957

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2022	2021
Portefeuille au 01.01.	10263	10008
Entrées à partir de l'effectif actif	839	745
Reprise d'effectifs de rentes	15	15
Départs	- 552	- 505
Nombre total de rentes au 31.12.	10565	10263

Répartition par types de rentes

	2022	2021
Rentes de vieillesse	7241	6972
Rentes de conjoint	1708	1684
Rentes transitoires	37	46
Rentes d'invalidité	1004	982
Rentes pour enfant	552	561
Rentes de divorce	23	18
Nombre total de rentes au 31.12.	10 565	10263

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont le choix de recevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère (en 2022, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,0 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 5,8 %) ou partiellement ou totalement sous forme de capital.

Le taux de conversion diminue progressivement jusqu'en 2024 pour atteindre 5,6% (65 ans).

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26 Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels:

Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions

Immobilier indirect et fondations

Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)
Placements alternatifs (directs)
Capitaux de prévoyance et provisions
techniques

Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)

Valeur de marché

Net Asset Value/cours de bourse

de placement

Discounted Cash-Flow Method (DCF ou méthode des flux de

trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de

la société

Valeur de marché/Net Asset Value

Juste valeur (Fair Value)

Expertise de l'expert de la caisse

de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat au cours de l'exercice sous revue.

5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès, d'invalidité et de longévité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Un contrat d'assurance arrivant à échéance existe pour les versements de rentes.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance arrivant à échéance s'élèvent à CHF 26652492,42 (exercice précédent: CHF 27567938,84). La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes

5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2022	2021	
	CHF	CHF	
Capital épargne au début de l'exercice	5871733114	5364338214	
Plus			
Cotisations d'épargne des employés	175432042	171102068	
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	5147219	5500214	
Cotisations d'épargne des employeurs	224027162	219671438	
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	5 3 5 8 9 9 2	5709764	
Apports de libre passage	403 831 395	370 209 433	
Apports de libre passage nouvelles affiliations	68 978 778	99 069 639	
Primes uniques et rachats	51702282	69 999 786	
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	3 684 533	4732398	
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	16 510 602	15 699 267	
Intérêts sur le capital épargne	124749262	411 432 246	
Autres crédits/débits	- 228 780	173782	
Moins			
Prestations de libre passage en cas de sortie	-509254109	- 465 457 141	
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	-33463901	-102454848	
Versements anticipés pour la propriété du logement/ divorce	- 26719469	- 24 299 287	
Versements en capital à la retraite/au décès	-156967541	-106309034	
Transfert de retraites avec prestations de retraite	-191413198	-170887636	
Modification du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (invalidité/décès)	-5139023	-2879937	
Modification du capital de prévoyance (PLP plus élevée que la prestation réglementaire)*	56470	6382749	
Capital d'épargne à la fin de l'exercice	6028025829	5871733114	

^{*} Ce poste concerne les prestations de libre passage selon la loi sur la prestation de libre passage, qui sont supérieures à l'avoir de vieillesse réglementaire des assurés (valeur différentielle).

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder à l'avoir vieillesse des assurés actifs un intérêt de 2,20 % (exercice précédent : 8,00 %).

5.4	Total des avoirs de vieil-
	lesse selon la LPP

	2022	2021
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	3 0 3 8 3 8 0 8 0 5	2940051065
Taux d'intérêt LPP	1,00%	1,00 %

5.5 Evolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes

	2022	2021
	CHF	CHF
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	3137954085	2968270564
Transfert de retraites avec prestations de retraite	191413198	170887636
Reprise d'effectifs de rentes	4193702	3750071
Paiement de capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 523636	- 4964355
Modification du capital de prévoyance actifs (invalidité/décès)	5139023	2879937
Versements de rentes	-230166625	-230120933
Réajustement bases techniques	0	69639635
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	109 284 609	157 611 530
Total capital de prévoyance retraités	3 217 294 357	3137954085

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans le contexte des fonds libres non disponibles, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer d'allocation de renchérissement sur les rentes à compter du 1^{er} janvier 2023. Cependant, en raison de la bonne situation financière lors de l'exercice précédent, les bénéficiaires de rentes de vieillesse (à l'exception des retraités du contrat d'assurance) ont perçu une rente supplémentaire unique de CHF 1 000 au premier trimestre 2022 (limitation à l'exercice 2021).

5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2022	2021
	CHF	CHF
Réserve taux de conversion assurés actifs	200 824 535	239344623
Réserve de fluctuation de risque pour les risques invalidité et décès	41 986 000	41 244 000
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	30249712	14733006
Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents	74279321	70373968
Total provisions techniques	347 339 568	365 695 597

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

Réserve taux de conversion assurés actifs: la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part supposée de retraits sous forme de capital d'environ 25 % (exercice précédent: 25 %).

- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès: cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2022, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2021; il en résulte au 31 décembre 2022 un renforcement de 1,0 % au total (exercice précédent : 0,5 %).
- Provision pour cas de prévoyance en suspens et latents: cette réserve couvre la constitution de réserves mathématiques attendue pour les cas de prévoyance en suspens ou latents.

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2022 et donne lieu à l'évaluation suivante :

	2022	2021
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	9592659754	9375382796
Fortune de prévoyance disponible	9 982 449 421	10883737213
Le taux de couverture était de	104,1%	116,1%

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2022 : « En tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé Profond Institution de prévoyance en vertu de l'art. 52e LPP et pouvons confirmer sur cette base que la Fondation est à même de remplir ses obligations actuarielles réglementaires, que la sécurité financière est assurée et que les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont suffisants. »

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel Les calculs actuariels se fondent sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,00 % (exercice précédent : 2,00%)
- Bases techniques: LPP 2020 tables périodiques 2021 (exercice précédent: LPP 2020 tables périodiques 2021)
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

5.9 Modifications des bases techniques et des hypothèses Il n'y a pas eu de changement pour l'année 2022.

Le taux d'intérêt technique a été abaissé lors de l'exercice précédent de 2,25 % à 2,00 % et les bases techniques ont été modifiées en LPP 2020 tables périodiques 2021. En raison de ces modifications, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a dû être augmenté de CHF 69 639 635 et les provisions techniques de CHF 62 383 477 supplémentaires durant l'exercice précédent.

5.10 Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance

	2022	2021
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	27 033 708	28959795
Apports dus à de nouvelles affiliations	4547802	4971854
Transfert dans le capital de prévoyance des actifs	-3684533	- 4732398
Utilisations autres	-1329844	-2307974
Rémunération	-818	142 431
Capitaux libres à la fin de l'exercice	26 566 315	27033708

Au total, des comptes avec des capitaux libres sont tenus pour 281 œuvres de prévoyance au 31 décembre 2022 (exercice précédent : 292). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,00 % (exercice précédent : 0,50 %).

5.11 Taux de couverture d'après art. 44 OPP 2

	2022	2021
	CHF	CHF
Total de l'actif	10 251 453 286	11187986353
Engagements	-183562514	-229102267
Compte de régularisation passif	- 332704	- 545 400
Réserves de cotisations de l'employeur œuvre de prévoyance	-85108647	-72541473
Provisions non techniques	0	-2060000
Fortune de prévoyance disponible	9982449421	10883737213
Capital de prévoyance assurés actifs	6028025829	5871733114
Capital de prévoyance retraités	3 217 294 357	3137954085
Provisions techniques	347 339 568	365 695 597
Capital de prévoyance à couvrir	9 592 659 754	9 375 382 796
Excédent de couverture	389 789 667	1 508 354 417
Répartition de l'excédent de couverture		
Réserve de fluctuation de valeur	389 789 667	1348180046
Fonds libres Profond	0	160174371
Taux de couverture	104,1%	116,1%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement.

Gestionnaire de fortune

Ardian Investment Switzerland AG

Artico Partners AG

BlackRock Investment Management (UK) Limited Credit Suisse (Schweiz) AG

Credit Suisse Anlagestifung 2 Partners Capital LLP PK Assets AG

Profond Fondation de placement Profond Institution de prévoyance

Schroder Investment Management (Switzerland) AG Swiss Life Asset Management AG

UBS Asset Management (Schweiz) AG

UBS Investment Foundation 3 VI Vorsorgeinvest AG

Global Custodian

Credit Suisse (Schweiz) AG

Type d'agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) Financial Conduct Authority (FCA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) CHS

Financial Conduct Authority (FCA) CHS-FINMA en vertu de l'art. 74 LEFin (loi sur les établissements financiers) (inscrit pour l'enregistrement) CHS

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS). Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) CHS

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

6.2	Utilisation des exten-
	sions (art. 50 al. 4
	OPP 2) pour autant que
	le respect de la sécurité
	et de la répartition du
	risque (art. 50 al. 1-3
	OPP 2) puisse être établi
	de façon concluante

	Limitation des caté- gories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Immobilier	0-30	17-39	30.7

Placements dans l'immobilier: les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.

La Fondation gère et surveille tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs. Les placements sont sélectionnés avec soin et sont suffisamment diversifiés. Le but de prévoyance est ainsi assuré. L'allocation d'actifs est confirmée par une étude ALM.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économico-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 14,19 % (exercice précédent : 14,38 %) du capital de prévoyance, compte tenu d'une volatilité de 7,24 % (exercice précédent : 7,31 %).

	2022	2021
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	1348180046	839110615
Dissolution (-)/Constitution (+) à la charge du compte d'exploitation	- 958 390 379	509069431
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	389 789 667	1348180046
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1361198419	1348180046
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	971 408 752	0
Fonds libres selon bilan au 31.12.	0	160174371

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2022	Part effective	Stratégie	Four- chette	Fortune 2021	Part effective
	KCHF	%	%	%	KCHF	%
Liquidités/créances	486664	4,8	2	1-10	818 347	7,3
Liquidités	486 664				818347	
Placements nominaux	1000058	9,8	16		1161511	10,4
Obligations CHF	256699	2,5	9	1-10	386156	3,5
Obligations en monnaies étrangères	743359	7,3	7	3-10	775355	6,9
Actions	4732133	46,7	49	45-55	5667040	50,9
Actions Suisse	1921987	18,9	20	15-25	2 404 350	21,6
Actions Etranger	2366606	23,4	24	19-28	2729968	24,5
Actions Marchés émergents	443 539	4,4	5	2-8	532722	4,8
Immobilier	3116282	30,7	28	17-39	2910699	26,1
Immobilier Suisse	2154941	21,2	19	12-26	2005019	18,0
Immobilier direct	1723168	17,0			1577371	14,2
Immobilier indirect	431773	4,2			427 648	3,8
Immobilier Etranger	961 341	9,5	9	5-13	905 680	8,1
Immobilier direct	464 029	4,6			498 781	4,5
Immobilier indirect	497312	4,9			406 899	3,6
Placements alternatifs	809 465	8,0	5	0-15	585 674	5,3
Capital-investissement	599	0,0	0	0-3	1119	0,0
Marchés privés	469 553	4,6	3	0-10	355848	3,2
Infrastructure	339313	3,4	2	0-7	228707	2,1
Placements	10144602	100,0			11143271	100,0

Les monnaies étrangères sans couverture représentent CHF 3,005 milliards, soit 29,6 % de la fortune totale (exercice précédent : CHF 3,392 milliards, soit 30,4 % de la fortune totale). Les limitations de placement visées aux art. 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées, ou élargies conformément aux données de l'annexe 6.2.

Biens immobiliers directs répartis par propriété

	2022	2021
	CHF	CHF
Suisse		
Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement	100,00 %	100,00%

Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement. Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Profond Fondation de placement est constituée de deux groupes de placement :

Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2022	2021
	CHF	CHF
Groupe de placement Suisse		
Fortune nette	1723167588	1577371386
Groupe de placement Immobilier Allemagne - Autriche		
Fortune nette	464 028 547	498780925
	464 028 547	498 780 92

Le conseil de fondation de Profond Fondation de placement se compose de trois membres, dont deux de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers. Celui-ci se compose de deux experts immobiliers externes, dont l'un est issu du Conseil de fondation de Profond Fondation de placement, et de deux membres de Profond Institution de prévoyance.

Chiffres clés de Profond Fondation de placement

	2022	2021
Groupe de placement Suisse		
Retour sur investissement	3,66 %	5,59%
Taux d'actualisation moyens	2,81 %	2,89 %
Taux d'endettement	11,62 %	7,16%
Taux de perte de revenus	6,85 %	7,29 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	76,59 %	33,39 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA (NAV))	0,42 %	0,51 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	4,11	4,86
Groupe de placement Allemagne – Autriche		
Rendement sur investissement (en EUR)	0,75%	3,81 %
Taux d'actualisation moyens	4,12%	4,08 %
Taux d'endettement	0,00%	0,00%
Taux de perte de revenus	5,96%	6,02 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	65,28 %	63,99 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA (NAV))	0,62%	0,65 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	7,70	8,27

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles a été évaluée par Wüest Partner AG.

Biens immobiliers directs par type d'utilisation

Surface	Revenu
53,4 %	57,4%
46,6 %	42,6 %
1,2 %	1,2 %
98,8 %	98,8 %
	53,4 % 46,6 % 1,2 %

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'exposition des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2022	Valeurs de marché 2021	Niveau d'engagement 2022	Niveau d'engagement 2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	-3476710	0	744508153	975 444 445
AUD	0	0	0	0
EUR	-5374964	11 447 708	- 464 979 413	- 524 408 351
USD	2803882	1300165	-271374889	-442939951
GBP	219653	- 77 298	-8153851	-8096143

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

6.6 Engagements de capitaux ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 564027671 (exercice précédent: CHF 351935123), laquelle est mise à disposition sur demande.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2022	2021
	CHF	CHF
Liquidités	-5455811	-4471275
- Résultats des opérations d'intérêts	-1646566	-3860426
- Ajustements de change	- 285 532	-102815
- Intérêts sur les capitaux libres	818	-142431
- Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-871	- 354893
- Intérêts sur les prestations de libre passage	-3523660	-10710
Placements nominaux	-105364316	-4137402
- Résultats des opérations d'intérêts	6062932	12578116
- Plus-values nettes	-111 427 248	-16715518
Actions	-990112330	1064839201
- Dividendes	76 607 303	97117205
- Plus-values nettes	-1066719633	967 721 996
Immobilier	154619433	176148574
- Distributions	14822740	13717052
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	139796693	162 431 522
Placements alternatifs	76 851 281	74 848 552
- Distributions	367 010	127 083
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	76 484 271	74721469
Frais d'administration des placements	-63901992	- 46746225
- Frais d'administration	-4741775	-4762557
- Frais de gestion de fortune	-7423106	-7868600
- Frais de tiers	- 503 574	-688295
- Frais TER	- 51 233 538	-33426773
Résultat net des placements	-933363735	1260481425

Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2022	2021
	CHF	CHF
Placements transparents	10144601983	11143271349
Placements opaques	0	0
Total des placements	10144601983	11143271349
Taux de transparence des frais	100,00%	100,00 %
Placements	2022	2021
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	12668454	13319452
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	51 233 538	33 426 773
Frais de gestion de la fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation	63901992	46746225
En pourcentage des placements au coût transparent	0,63%	0,42%
	2022	2021
Performance	-8.4%	12.8%

La performance est calculée selon la méthode de calcul du « taux de rendement pondéré par le temps » (TWR ou time-weighted rate of return).

6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées contractuellement à ne pas percevoir de rétrocessions ou, si elles en ont reçu, à les reverser intégralement à Profond Institution de prévoyance.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres du Conseil de fondation, des comités, de la direction et les collaborateurs attestent lors de leur entrée qu'ils se conforment à ces prescriptions. Ils attestent en outre chaque année qu'ils remplissent les exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions en matière de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Celles-ci ont été remises dans leur intégralité.

6.7.3 Exercice des droits de

Profond exerce ses droits de vote pour les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2022	2021
	CHF	CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	72541473	66738700
Paiements	21813604	31972605
Utilisation pour le financement des cotisations	-8078958	-19037506
Dissolution en cas de sortie collective	-1168344	-7487219
Rémunération	871	354893
Total réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	85108647	72541473

Il n'y a pas de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,00 % en 2022 (exercice précédent : 0,50 %).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Répartition des cotisations des œuvres de prévoyance

	2022	2021
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	175432042	171102068
Cotisations risque des employés	18603783	18291480
Contributions aux frais d'administration des employés	3781892	3652716
Total cotisations des employés	197817716	193046264
Cotisations d'épargne des employeurs	224027162	219671438
Cotisations risque des employeurs	28143733	28 687 363
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5829730	5 8 3 6 3 2 7
Contributions de base	1095931	1101575
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	72 261	106824
Total cotisations des employeurs	259168817	255 403 527

7.2 Autre fortune

	2022	2021
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	98797181	28742782
Impôt anticipé	7777962	15105766
Autres avoirs	18072	664221
Cautions de loyer	82320	82320
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	127776	13534
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	5719	4963
Total de la fortune diverse	106 809 030	44613586

7.3 Engagements

	2022	2021
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	123493307	159637062
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	26 5 6 6 3 1 5	27033708
Entrées anticipées prestations de libre passage	11680251	14909830
Autres dettes	9318791	10787923
Engagements envers les retraités	6 251 841	10 481 734
Engagements liés à de nouvelles affiliations*	6 252 009	6252009
Total engagements	183 562 514	229102267

^{*} Au 31 décembre 2022, une nouvelle affiliation de 2018 n'avait pas encore pu être définitivement achevée. Il s'agit de la reprise d'une fondation pour laquelle le contrat de reprise n'a pas encore été conclu.

7.4 Provisions non techniques

	2022	2021
	CHF	CHF
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	0	2060000
Total provisions non techniques	0	2060000

L'impôt sur les gains immobiliers a été définitivement liquidé en 2022.

7.5 Placements chez l'employeur

Placements chez l'employeur	2022	2021
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	100710211	1537770
Participation	2192555736	2066201930
Affectation de fortune	100000	100000
Total Profond Fondation de placement	2 2 9 3 3 6 5 9 4 5	2067839700

Résultat net des placements			
chez l'employeur	2022	2021	
	CHF	CHF	
Profond Fondation de placement			
Ajustement d'évaluation	64313563	100 400 850	
Frais TER	-9808442	-10901185	
Total Profond Fondation de placement	54505121	89 499 665	

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

7.6 Charges d'administration

	2022	2021
	CHF	CHF
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	18983262	24020410
Frais pour prestations d'assurance rendues	-5167171	-4651437
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 457 320	-414153
Total frais d'administration (apurés)	13358771	18954820

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par ex. en cas d'invalidité) sont fournies en interne et comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés

	2022	2021
	CHF	CHF
Apports prestations de libre passage	68978778	99069640
Apports capitaux libres	4547802	4971854
Apports capital de prévoyance retraités	4193702	3750071
Apports provisions techniques	0	286418
Total apports en cas de reprises d'assurés	77720282	108077983

7.8 Départs d'effectifs d'assurés

	2022	2021
	CHF	CHF
Transfert prestations de libre passage	33463901	102454848
Transfert capital de prévoyance retraités	523636	4964355
Transfert réserves de cotisations de l'employeur	1168344	7 487 219
Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	35155881	114906421

7.9 Autres produits

	CHF	CHF
Autres produits	162447	152745
Commission retenue à la source	9860	7583
Coûts EPL	66 400	91325
Prestations à des tiers	218613	162500
Total autres produits	457 320	414153

2022

2021

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'obligations imposées par les autorités de surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 octobre 2019 et en vigueur depuis le 31 décembre 2019. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de un an.

En 2022, les cas supposés de liquidation partielle suivants ont été examinés et réalisés à la date de référence du 31 décembre 2021, l'un d'entre eux remplissant les conditions d'une liquidation partielle de Profond (niveau fondation). Toutes les commissions de prévoyance du personnel de Profond ainsi que les destinataires de l'affiliation concernée en ont été informés par écrit, conformément au règlement. Aucune opposition n'a été formulée. Les actifs et les passifs déterminants ayant considérablement changé entre la date de référence du 31 décembre 2021 et le transfert de la part collective des fonds libres, le montant initial de CHF 653118 a été réduit à CHF 0, sur la base de l'art. 27g al. 2 OPP 2 et de l'art. 8 al. 4 du règlement de liquidation partielle, et la liquidation partielle a été clôturée sans versement, ce dont les destinataires concernés ont été informés par courrier du 11 novembre 2022. Les quatre cas restants sont des résiliations de contrat avec des fonds libres disponibles au niveau de l'œuvre de prévoyance.

	Réduction de	Restructu-	Dissolutions de conventions	
Faits de liquidation partielle	l'effectif	ration	d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				57
Cas suspects	27	0	30	57
Décision positive	0	0	5	5
Décision négative	27	0	25	52
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	27	0	27	54
En suspens	0	0	3	3

En 2022, comme au cours de l'exercice précédent, aucune réserve de fluctuation de valeur ni aucune provision technique n'a été transférée à l'occasion de résiliations de contrat.

9.2 Engagement conditionnel

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

9.3 Mise en gage d'actifs

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2022, CHF 9 452 865 de ce montant avaient été utilisés (exercice précédent : CHF 1737 059).

9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'existe actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



KPMG AG

Badenerstrasse 172 Case postale CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31 kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Profond Vorsorgeeinrichtung (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.





Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur l'audit des comptes an nuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à l'organe suprême notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit



Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur l'audit des comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Ceci est la traduction française du rapport allemand de l'organe de révision

Erich Meier Carole Gehrer
Expert-réviseur agréé Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Zurich, 28 mars 2023

Annexe:

 $\hbox{-} Comptes \ annuels \ comprenant \ le \ bilan, \ le \ compte \ d'exploitation \ et \ l'annexe$

3



Keller Experten AG Altweg 2 8500 Frauenfeld Limmatstrasse 50 8005 Zürich Telefon 052 723 60 60 info@kexp.ch www.kexp.ch

Frauenfeld, le 26 mai 2023

Rapport de l'expert en caisses de pension sur les comptes annuels 2022

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2022 se fonde sur les mêmes bases actuarielles que l'année précédente (LPP 2020 tableaux périodiques 2021). Le taux d'intérêt technique a pu être maintenu à 2,00 % en raison de la hausse des rendements obligataires.

Le taux de couverture a diminué en l'espace d'un an, passant de 116,1 % à 104,1 %, principalement dû aux performances négatives des placements. Profond Institution de prévoyance reste ainsi en excédent de couverture, mais ne présente plus de fonds libres, contrairement à l'exercice précédent. Les réserves de fluctuation de valeur portées au bilan s'élèvent à environ 29 % de la valeur cible.

Le financement actuel est correct d'un point de vue actuariel. En effet, compte tenu des bases techniques utilisées, les promesses de prestations de Profond sont assurées par les cotisations, provisions, capitaux de prévoyance et revenus d'actifs attendus. Le revenu d'actifs attendu à long terme dépasse le rendement cible de 2,3 %. Il est donc possible de partir du principe que la situation financière restera bonne à moyen terme.

Concernant le financement, le processus d'épargne est équilibré dans la mesure où les cotisations d'épargne sont équivalentes aux bonifications de vieillesse. A l'instar des années précédentes, les obligations financières pour les nouvelles prestations en cas de décès ou d'invalidité des assurés actifs sont plus faibles que les cotisations de risque prévues à cette fin. Il en résulte un gain dans le processus de risque. A la différence de l'exercice précédent, le processus des coûts est également positif, cela signifie que les participations aux frais et l'ensemble des rémunérations et revenus sont supérieurs aux coûts administratifs. Les coûts des pertes sur les retraites s'élevaient à CHF 28,7 millions en 2022 et ont été financés par le revenu de fortune. Bien que ce montant ait augmenté de CHF 2,4 millions par rapport à l'exercice précédent, il diminue en termes relatifs de 0,36 % à 0,30 % du capital de prévoyance en raison de la baisse du taux de conversion et de la croissance de l'institution de prévoyance.

Le Conseil de fondation a mis en œuvre les demandes que nous avons formulées. De l'avis de nos experts, aucune mesure supplémentaire à mettre en œuvre immédiatement n'est nécessaire.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons que les bases techniques sont adaptées, que la sécurité financière est assurée à la date de référence, que les dispositions actuarielles règlementaires sont conformes aux dispositions légales, que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est appropriée.

Keller Experten AG (partie contractante)

André Tapernoux

Expert en caisses de pension CSEP

Expert exécutant

Patrick Baeriswyl

Expert en caisses de pension CSEP

Patriot Backsax

Roland Schorr

Patrick Baeriswyl

André Tapernoux

Flavio Müller

Profond

Siège

Profond Vorsorgeeinrichtung Zollstrasse 62 8005 Zurich 058 589 89 81

Siège en Suisse romande

Profond Institution de prévoyance Avenue de la Rasude 5 1006 Lausanne 058 589 89 83

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung Hans-Hugi-Strasse 5 2502 Bienne 058 589 89 81

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung Vadianstrasse 59 9000 Saint-Gall 058 589 89 81